

Me Gagné nous a déclaré qu'elle entreprend les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation d'opérer un chenil au même endroit, soit au 126, neuvième rang Est, dans le Canton

Mais Mme Gagné n'a pas l'intention d'aller à l'encontre de cette ordonnance, émise quand elle a plaidé coupable à l'accusation d'avoir négligé de fournir l'abri et les soins convenables

struction et d'opération d'un chenil, sur le neuvième rang, de la part du conseil du Canton de Granby, lors de l'assemblée de cet organisme, demain.

Actuellement, les deux

Avec la mise en d'un chenil neuf et dant aux normes SPCA, je pourrai rep le commerce", a Mme Gagné.

Or, le Canton de l'intente une poursuite Mme Gagné, alléguant le chenil se trouvant neuvième rang doit être démolie à cause de son emplacement. Puisque le Canton n'a accordé aucun permis pour son implantation.

Cette cause devra être entendue incessamment au Palais de Justice de Granby. Mme Gagné, habitant à Granby, a déclaré qu'elle ne se rendra pas à la cour de Granby, mais qu'elle se rendra à la cour de Shawville, nous a-t-elle dit. Elle a déclaré qu'elle ne se rendra pas à la cour de Shawville, mais qu'elle se rendra à la cour de Granby.

60,000

Mme Gagné considère que les pertes qu'elle a subies en raison de la destruction de son chenil s'élevaient à quelque \$20,000 pour les chiens exterminés et les pertes en gains futurs, gains qui provenaient de la vente de chiens et gains réalisés par plusieurs chiennes. Elle a déclaré qu'elle ne se rendra pas à la cour de Granby, mais qu'elle se rendra à la cour de Shawville, nous a-t-elle dit. Elle a déclaré qu'elle ne se rendra pas à la cour de Shawville, mais qu'elle se rendra à la cour de Granby.

"Je n'ai pas trouvé la région, un chenil aurait pu garder mes chiens en répondant aux normes de la SPCA", a encore déclaré Mme Gagné, pour justifier sa décision de faire miner ses chiens.

"De plus, je pourrais donner à d'autres chiens, a déclaré Mme Gagné, mais j'ai préféré cette solution, car elle est plus profitable pour moi



Vive la reine!

Avant de dévoiler le programme des diverses activités du 10e anniversaire de Bromont, le maire Désourdy a tenu à présenter la reine, Mme Lysette Visser, charmante ambassadrice de la ville. Sur la vignette, nous apercevons dans l'ordre habituel, Mme Jeanne Jacob, duchesse et dame de compagnie de la reine; M. Jacques Proulx, animateur à CKAC et maître de cérémonie aux activités du 10e anniversaire de Bromont; Mme Germain Désourdy, mairesse et Mme Lysette Visser, reine. (Nouvelle et autres photos en page 6).

(Photo Jeannot Petit)